



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L' AISNE

Le Préfet de l' Aisne,

VU le code de l' environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l' arrêté du 24 mars 2009,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1^{er} : La commune d' **ESSIGNY LE GRAND** fait partie du plan de prévention des risques technologiques sur les communes d' Essigny le Grand et Urvillers approuvé le 2 décembre 2009. La liste des documents utiles à l' établissement de l' état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPRT approuvé le 2 décembre 2009.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires

Article 2 :

L' arrêté du 24 mars 2009 est abrogé.

Article 3 :

La Sous-Préfète Directrice de Cabinet, le Sous-Préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 05 JAN. 2010
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet


Salima EBURDY



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

Commune d'ESSIGNY LE GRAND

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 5 janvier 2010

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n _____ oui _____ non X

date _____ aléa _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet _____

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t _____ oui X non _____

approuvé date 2 décembre 2009 effet _____

Les documents de référence sont :

- publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1^{ère} partie _____ Consultable sur Internet X

- DDRM _____ X

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité _____ zone Ia _____ zone Ib _____ zone II _____ zone III _____ non X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPRt CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE, A LA SOUS-PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **19 janvier 2010**